



Elèves de 3ème : comment est calculé l'obtention du DNB (brevet des collèges) cette année

publié le 25/06/2020

Pour les candidats scolaires, le décompte s'effectue comme précédemment pour chacune des huit composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, à hauteur de 400 points :

- 10 points si le candidat obtient le niveau "Maîtrise insuffisante"
- 25 points s'il obtient le niveau "Maîtrise fragile"
- 40 points s'il obtient le niveau "Maîtrise satisfaisante"
- 50 points s'il obtient le niveau "Très bonne maîtrise"

La moyenne des moyennes trimestrielles obtenues dans les disciplines présentées habituellement aux épreuves écrites comptera à hauteur de 300 points :

Pour les établissements ayant fait le choix pédagogique de ne pas délivrer de notes et qui positionnent les élèves sur une échelle à 4 niveaux dans les bilans périodiques, les acquis sont évalués au regard des différentes disciplines d'enseignement. Même s'il n'y a pas de note, le niveau acquis dans chaque discipline est traduit en points par les professeurs concernés, sous la responsabilité du chef d'établissement :

- Français sur 100 points
- Mathématiques sur 100 points
- Histoire-géographie, enseignement moral et civique sur 50 points
- Sciences (la moyenne des moyennes des deux premiers trimestres des trois disciplines) sur 50 points

les candidats scolaires obtiennent leur diplôme s'ils ont 350 points sur 700, la mention « assez bien » à partir de 420 points, la mention « bien » à partir de 490 points, la mention « très bien » à partir de 560 points.

Le livret scolaire comprenant la validation du socle commun de connaissance cycle 4 sera remis à chaque élève de 3ème le mercredi 01 juillet 2020.

Publication des résultats DEC 2 vendredi 10 juillet 2020 fin de journée. Les résultats des élèves reçus seront affichés devant le collège.